



**République Française**  
**Syndicat Intercommunal de la Station  
d'Épuration de Montgazon**  
**Département d'Ille et Vilaine  
Canton de Châteaugiron**  
**Extrait du registre des délibérations**

**COMITÉ SYNDICAL**  
**SÉANCE DU 29 février 2024**

Nombre de délégués avec voix délibérative en exercice : 8  
Nombre de délégués avec voix consultative en exercice : 2  
Nombre de présents avec voix délibérative : 6  
Nombre de présents avec voix consultative : 0  
Nombre de votants : 6

Le jeudi 29 février deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de la Station d'Épuration de Montgazon (S.I.S.E.M.), régulièrement convoqué le 23 février 2024, s'est réuni en séance publique à la mairie de DOMLOUP, sous la présidence de Monsieur Jacky LECHÂBLE, Président.

**Présents :**  
Délégués avec voix délibérative : M.M. Jacky LECHÂBLE, Jean-Claude BELINE, Denis GATEL, Marie AGEZ, Jean-Marc DESHOMMES, Daniel PRODHOMME  
**Absents(tes) excusé(s) :**  
Délégués avec voix délibérative : Mme Véronique BESNARD, M Sébastien CHANCEREL  
Délégués avec voix consultative : M Yves RENAULT, Mme Laetitia MIRALLES

Secrétaire de séance : Monsieur Daniel PRODHOMME est élu secrétaire de séance.

**2024-29/02-04 Débat d'orientation budgétaire 2024**

La tenue d'un débat d'orientation budgétaire a lieu en réunion du Comité Syndical dans un délai de deux mois maximums, précédant le vote du budget primitif et a pour objet de définir les orientations budgétaires de l'exercice 2024 et d'informer l'assemblée délibérante de l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Ce rapport donne lieu à un débat.

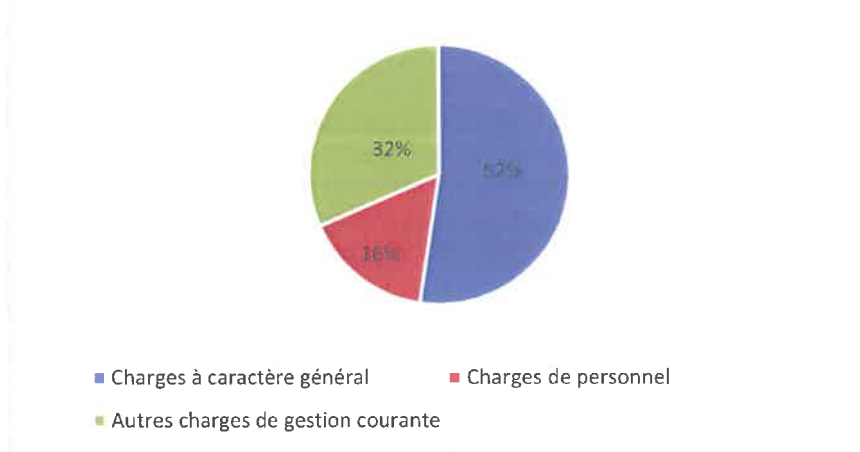
**1 - L'ANALYSE FINANCIERE 2023 (ces chiffres sont ceux du compte administratif arrêtés au 31 décembre 2023 et seront à valider en regard du compte de gestion)**

**1.1 – LES DEPENSES**

**LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Les dépenses réelles de fonctionnement se sont élevées à 54 794€ en 2022.

La répartition des charges réelles est la suivante étant entendu que le SISEM n'a plus de dette depuis 2021 :



## LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles d'investissement se sont élevées à 51 147€ et correspondent à la réhabilitation des regards eaux usées route de Nouvoitou = 44 924€ (travaux avec marché soldé) + 2 819€ (AMO)

Le SISEM n'a plus depuis 2021 de dette à rembourser.

### 1.2 – LES RECETTES

#### LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement se sont élevées à 295 653€ et correspondent aux redevances d'assainissement des usagers raccordés des communes de Châteaugiron et Domloup.

La station reçoit les effluents des usagers de la commune de Nouvoitou. Une participation financière correspondant à 18,2% des dépenses réelles de fonctionnement de l'année n-1 est versée par Rennes Métropole, collectivité compétente en matière d'assainissement. Le montant qui aurait dû être perçu en 2023 le sera en 2024.

#### LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 174 565€ et correspondent à la prise en charge par Rennes Métropole des travaux de réhabilitation des regards eaux usées route de Nouvoitou

Globalement, l'excédent cumulé de clôture devrait être de 1 738 972€ en augmentation de 364 277€ compte tenu du versement de Rennes Métropole de 174 565€ et du résultat de fonctionnement annuel de 240 859€.

## 2 – LES PERSPECTIVES POUR 2024

### 2.1 – LES DEPENSES

#### 2.1-1 Les dépenses d'investissement

##### A-Projet d'extension de la station d'épuration

La mise en œuvre du projet d'extension de la station d'épuration va se poursuivre en 2024 et sur les années suivantes.

Le cabinet ARTELIA assure depuis 2021 la maîtrise d'œuvre sur l'ensemble du projet.

Le montant global de la mission de maîtrise d'œuvre est de 174 450€ HT

Le cabinet NTE assure l'assistance à maîtrise d'ouvrage depuis 2019. Le montant de sa mission est de 45 658€ HT.

Pour rappel, la capacité nominale a été arrêtée le 15 décembre 2021 par délibération à 30 130 équivalents habitant en fonction de l'évolution des charges domestiques et industrielles.

Le comité syndical a approuvé dans sa séance du 22 mars 2022 l'avant-projet d'extension en retenant le scénario n°1 « doublement de la filière actuelle » sur les 4 proposés, scénario privilégié suite aux différentes réunions de travail préalables en présence de la Police de l'eau et de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

Le montant du projet s'élève à 6 795 000€ HT dont le traitement quaternaire et 6M€ HT sans le traitement des micropolluants.

La répartition est la suivante (AVP janvier 2022) :

Postes généraux : 2 719 890€

Filière eau : 3 012 000€

Filière boue : 510 000€

Traitement des odeurs : 50 000€

Prise en compte de l'inflation : 8% en application de l'évolution des indices de la construction

Ce scénario consiste à augmenter la filière de traitement de l'eau afin de dissocier les deux files de traitement entre l'actuelle installation et les nouveaux ouvrages. Le traitement sera assuré à 50% par chaque (actuelle et nouvelle filière Eau). Ce scénario proposé présente l'avantage de sécuriser le traitement par la mise en place d'une seconde filière de traitement.

Les nouveaux ouvrages de traitement biologique seront implantés dans la lagune dont la fonction actuelle est d'assurer un tampon des effluents surversés du poste de Domloup/Châteaugiron et du trop-plein du bassin tampon. Ce site présente l'avantage de limiter le dénivelé entre l'actuelle filière de traitement et la nouvelle filière. Il permet également la continuité entre les ouvrages, sans impacter le ruisseau l'Yaigne.

Ainsi, il est envisagé d'implanter les nouveaux ouvrages de traitement sur l'emprise d'une lagune après curage du fond.

L'autre lagune sera conservée. Le réseau de rejet sera modifié pour rejoindre directement l'Yaigne par surverse.

Le calendrier pourrait être le suivant :

Choix de l'entreprise : juillet 2024

Signature du marché : novembre 2024

Arrêté de rejet : novembre 2024

Etudes STEP : de novembre 2024 à février 2025

Travaux STEP : de février 2025 à juin 2026

Période mise au point, mise en régime et mise en observation, : de juin 2026 à octobre 2026

Mise en service : octobre 2026

## **B – Emprunts**

Le SISEM n'aura pas recours à l'emprunt en 2024 dans la mesure où les travaux d'extension n'auront pas débuté.

### **2.1-2 Les dépenses de fonctionnement**

Les principales dépenses de fonctionnement seront les suivantes :

- **Suivi de la délégation de service public d'assainissement collectif (18 850€)**

A partir de 2023 une assistance à maîtrise d'ouvrage est mise en place avec le cabinet NTE afin d'épauler le SISEM dans le suivi du contrat de délégation de service public. Elle s'achèvera à la fin du contrat de la DSP, février 2026.

Les missions sont les suivantes :

- 2023 : Réalisation de l'audit sur la durée 2014-2022
- 2024 : Réalisation de l'audit sur l'année 2023 et assistance pour l'intégration de la nouvelle STEP au contrat
- 2025 : Réalisation de l'audit sur l'année 2024 et préparation de la fin du contrat
- En continu sur les années, assistance pour répondre aux interrogations du maître d'ouvrage sur l'exécution de la DSP

- **Entretien extérieur du site de la station d'épuration effectué par Paysages Services (10 500€)**

- **Impôt foncier sur la station d'épuration (14 000€)**

## 2.2 – LES RECETTES

### A - Les recettes d'investissement

Les dépenses d'équipement seront financées par l'autofinancement issu de l'excédent global de clôture qui s'élève à 1 738 972€.

### B - Les recettes de fonctionnement

- 1- Les recettes d'assainissement provenant des usagers raccordés des communes de Châteaugiron et Domloup sont estimées à 330 000€.
- 2- Une participation financière est versée par Rennes Métropole dans le cadre de la convention. Le montant sera de 9 972€ sur la base des dépenses réelles de fonctionnement exécutées en 2022 (18,20% de 54 794€) auquel il faudra ajouter le montant de l'exercice 2023.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité Syndical

- ✓ **Prend acte** des orientations budgétaires 2024 telles que présentées ci-dessus

Fait lesdits jour mois et an  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,  
Jacky LECHÂBLE

